

L'information du public et la répression dans la lutte contre la pollution de l'air à l'ozone se renforcent en région Provence Alpes Côte d'Azur

Le groupe de travail « ozone » du Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle Provence Alpes Côte d'Azur¹, chargé du suivi et de l'élaboration des mesures de lutte contre la pollution photochimique s'est réuni le 26 mai dernier à Martigues. Les travaux ont essentiellement porté sur le bilan de l'année 2004 et sur l'amélioration de la prévision des pics de pollution et de l'information du public lors des pics de pollution à l'ozone.

Le bilan de l'air 2004 confirme un niveau élevé de pollution photochimique à l'ozone dans les Bouches du Rhône

40 jours de pics de pollution par l'ozone ont entraîné la mise en œuvre d'une information préfectorale de la population. Etant donné les risques d'aggravation de la situation, 11 d'entre elles ont fait l'objet de mesures d'urgence de niveau 1 dont 5 jours consécutifs du 29 juillet au 2 août 2004 dans les Bouches-du-Rhône. A nouveau, les stations de mesure de ce département et plus particulièrement de l'Etang de Berre ont enregistré les niveaux d'ozone les plus élevés et ont déclenché la majorité des procédures d'information-recommandation et d'alerte.

Une intensification des contrôles sur le terrain liée au déclenchement des mesures d'urgence

Au terme d'une période de sensibilisation, des contrôles portant sur l'application des mesures d'urgence ont été effectués révélant une hausse des infractions par rapport à 2003 chez les automobilistes :

- 2.414 infractions pour non respect de la vitesse sur les réseaux routier et autoroutier (*contre 1.210 en 2003*)
- 28 infractions liées à l'émission trop importante de gaz polluants (*contre 5 en 2003*) ;
- 216 défauts de contrôles techniques (*contre 27 en 2003*) ;
- 220 immobilisations de véhicules (*contre 54 en 2003*) ;
- 786 autres infractions relevées.

En revanche, l'opération de vigilance menée chez 10 industriels de la région (ESSO, TOTAL, BP, SHELL, NAPHTACHIMIE, SOLLAC, LYONDELL, ATOFINA Marseille, ATOFINA Lavéra, ATOFINA Fos/mer) le 23 juillet 2004 a montré une bonne application des mesures d'urgence et une forte implication du personnel salarié.

Le programme Primequal² révèle un effet favorable des mesures d'urgence sur l'environnement

Un impact favorable des mesures réglementaires prises sur la qualité de l'air lors des pics de pollution d'ici 2010 a été démontré par le programme Primequal. Ce programme évalue l'impact de scénarii de réduction des émissions sur la pollution photochimique. Il devrait constituer à l'avenir un outil d'aide à la décision dans le cadre des politiques publiques environnementales.

L'amélioration de l'anticipation des pics de pollution et de l'information du public constituent les principaux objectifs des partenaires du SPPPI en 2005

L'objectif pour 2005 est d'améliorer l'anticipation des pics de pollution afin de faciliter la mise en œuvre de mesures et l'information du public. Ainsi :

- la prise de décision à partir de la grille décision des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air est avancée du jour J-1 16h30 à 15h30,
- le cadastre régional des émissions polluantes sera réactualisé afin d'optimiser les prévisions,
- l'écho médiatique est amplifié grâce à un partenariat privilégié avec France Télévision®,
- un guide à l'intention des collectivités territoriales est également mis en ligne sur le site du SPPPI PACA. Il fournit des méthodes et outils nécessaires à la mise en œuvre d'une procédure de réception et de rediffusion de l'information préfectorale sur les pics de pollution par les collectivités.

¹ <http://www.spppi-paca.org>

² Programme de Recherche Interorganisme pour une Meilleure Qualité de l'Air à l'Echelle Locale